

CONFERENCE DU DESARMEMENT

CD/1442

22 janvier 1997

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 21 JANVIER 1997, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
DE LA CONFERENCE DU DESARMEMENT PAR LE REPRESENTANT PERMANENT
DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE A LA CONFERENCE, TRANSMETTANT UNE
DECLARATION DU DIRECTEUR DU SERVICE DE PRESSE DE LA MAISON
BLANCHE ET UNE FICHE D'INFORMATION SUR LES INITIATIVES DES
ETATS-UNIS CONCERNANT LES MINES TERRESTRES ANTIPERSONNEL

Vous trouverez ci-joint copie d'une déclaration du Directeur du Service de presse de la Maison blanche concernant les mines terrestres antipersonnel et d'une fiche d'information sur les initiatives des Etats-Unis dans ce domaine, publiées le 17 janvier 1997.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire le nécessaire pour que ces textes soient publiés comme document officiel de la Conférence du désarmement et distribués à tous les Etats membres de la Conférence et aux Etats non membres qui participent à ses travaux.

(Signé) Stephen J. Ledogar
Ambassadeur
Représentant permanent

GE.97-60103 (F)

LA MAISON BLANCHE

Service de presse

Pour diffusion immédiate

17 janvier 1997

DECLARATION DU DIRECTEUR DU SERVICE DE PRESSE

Les Etats-Unis annoncent les prochaines mesures qu'ils vont prendre concernant les mines terrestres antipersonnel

Le Président Clinton a annoncé aujourd'hui que lorsque la Conférence du désarmement ouvrira sa session de 1997 à Genève lundi 17 janvier, les Etats-Unis chercheront à lancer des négociations sur un traité mondial interdisant l'emploi, la fabrication, le stockage et le transfert des mines terrestres antipersonnel. Comme le Président l'a dit devant l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre, "Nos enfants méritent de marcher sur la terre en toute sécurité". Les Etats-Unis espèrent que les nations du monde oeuvreront avec eux pour créer cette sécurité et interdire le fléau que sont les mines terrestres, qui chaque année tuent ou blessent plus de 25 000 civils.

Pour donner une nouvelle impulsion à cet effort, le Président a décidé que les Etats-Unis observeront une interdiction permanente de l'exportation et du transfert des mines terrestres antipersonnel. Cette action s'appuie sur le Landmine Export Moratorium Act, parrainé par le sénateur Patrick Leahy, qui a temporairement interdit l'exportation et le transfert de ces armes depuis 1992. Nous exhortons toutes les autres nations à se joindre à nous pour stopper l'exportation et le transfert de ces mines, ce qui hâtera la conclusion d'une interdiction complète et en même temps épargnera de nombreuses vies innocentes. Autre pas vers une interdiction, le Président a décidé de plafonner notre stock de mines terrestres antipersonnel au niveau qu'il a actuellement.

Le Président Clinton a annoncé en mai dernier l'intention des Etats-Unis d'obtenir aussitôt que possible une interdiction mondiale des mines terrestres. En décembre, à l'Assemblée générale des Nations Unies, les nations ont approuvé par 150 voix contre zéro une résolution proposée par les Etats-Unis exhortant les Etats à rechercher un tel accord.

Après de larges consultations avec de nombreux pays, le Président pense que la Conférence du désarmement est l'instance la plus concrète et la plus efficace pour atteindre notre objectif d'une interdiction qui soit mondiale. Le Traité d'interdiction complète des essais et la Convention sur les armes chimiques ont été l'un et l'autre négociés avec succès à la Conférence du désarmement.

Les Etats-Unis voient dans l'ouverture de la Conférence du désarmement lundi une occasion de commencer à discuter de ces initiatives et de faire rapidement des progrès sur l'ouverture de négociations. En même temps, les Etats-Unis se félicitent des efforts déployés en dehors de cette instance, et notamment du processus indépendant engagé par le Canada, qui peuvent aider à nous rapprocher de notre objectif commun.

LA MAISON BLANCHE

Service de presse

Pour diffusion immédiate

17 janvier 1997

FICHE D'INFORMATION

Initiatives des Etats-Unis concernant les mines
terrestres antipersonnel

Dans 64 pays, la plupart faisant partie du monde en développement, la population est sous la menace quotidienne d'être tuée ou mutilée par les quelque 100 millions de mines terrestres enterrées dans le sol de la planète. Les Etats-Unis veulent que soit mis un terme au carnage et aux dévastations causés par les mines terrestres antipersonnel, ces tueurs cachés qui assassinent ou mutilent plus de 25 000 personnes chaque année. En sus des mesures annoncées aujourd'hui, les Etats-Unis ont déjà entrepris un certain nombre d'actions importantes.

Négociations pour interdire les mines terrestres antipersonnel

Le 16 mai 1996, le Président a annoncé une nouvelle politique des Etats-Unis concernant les mines terrestres antipersonnel, notamment l'engagement de rechercher activement un accord international pour interdire l'emploi, le stockage, la fabrication et le transfert des mines terrestres antipersonnel, en vue de conclure la négociation aussitôt que possible.

Le 10 décembre, à l'Assemblée générale des Nations Unies, les nations ont voté à une majorité écrasante (155 voix contre zéro) en faveur de la résolution proposée par les Etats-Unis, invitant instamment les Etats à rechercher un accord pour interdire les mines terrestres antipersonnel.

Aujourd'hui nous avons annoncé qu'à l'ouverture de la Conférence du désarmement le 20 janvier, les Etats-Unis commenceront à travailler avec les autres nations membres de la Conférence pour engager les négociations sur un accord visant à interdire les mines terrestres antipersonnel. Cette instance, qui siège à Genève, en Suisse, compte parmi ses 61 membres la plupart des partisans les plus convaincus d'une interdiction des mines terrestres et la plupart des principaux fabricants de mines terrestres antipersonnel de la planète. C'est dans cette instance que le Traité d'interdiction complète des essais, signé récemment, a été négocié, ainsi que la Convention sur les armes chimiques.

Interdiction de l'exportation et du transfert des mines terrestres antipersonnel

Depuis 1992, les Etats-Unis observent, en application d'une loi, un moratoire temporaire sur l'exportation et le transfert des mines terrestres antipersonnel, mais cette loi expire dans trois ans.

Aujourd'hui, nous avons annoncé que les Etats-Unis observeront une interdiction permanente de l'exportation et du transfert des mines terrestres antipersonnel. Nous encourageons toutes les autres nations à se joindre à nous dans une interdiction permanente de l'exportation et du transfert de ces mines afin de mettre à jamais un terme à la dissémination de ces armes.

Stock de mines terrestres antipersonnel

Comme le Président l'a annoncé en mai, les Etats-Unis prévoient de détruire, d'ici la fin de 1999, environ 3 millions de mines terrestres antipersonnel sans dispositif d'autodestruction. La destruction de ces mines est bien avancée. Les Etats-Unis conserveront seulement les mines terrestres antipersonnel sans dispositif d'autodestruction nécessaires à la formation et à la défense en Corée.

Aujourd'hui, nous avons annoncé que les Etats-Unis plafonneront leur stock de mines terrestres antipersonnel à son niveau actuel. Nous encourageons les autres nations à faire de même.

Restrictions à l'utilisation des mines terrestres antipersonnel

Le 7 janvier, le Président a transmis au Sénat, pour avis et consentement à la ratification, le Protocole sur les mines, tel qu'il a été modifié, à la Convention des 58 nations sur les armes classiques. Les Etats-Unis ont conduit l'effort pour renforcer le Protocole, lequel établit de nouvelles normes qui peuvent protéger les civils, même tandis que les pays oeuvrent pour atteindre l'objectif d'une interdiction des mines terrestres antipersonnel.

Le Protocole modifié étend la portée du Protocole original aux conflits armés internes, qui ont fait la plupart des victimes civiles de mines; il requiert que toutes les mines terrestres antipersonnel mises en place à distance soient équipées de dispositifs d'autodestruction et d'autodésactivation d'une très haute fiabilité; que toutes les mines non dotées d'un dispositif d'autodestruction soient utilisées seulement à l'intérieur de champs marqués et surveillés; et que toutes les mines terrestres antipersonnel soient détectables, pour faciliter le déminage.

Développement des capacités de déminage

En mai 1996, le Président a donné pour instructions au Département de la défense de développer sensiblement son programme de déminage humanitaire visant à former d'autres pays et à les aider à mettre en place des programmes de déminage efficaces.

Le Département de la défense a aussi été chargé à la fin du mois de mai d'entreprendre un important programme de mise au point de technologies améliorées de détection des mines et de déminage et de mettre ces technologies améliorées à la disposition de l'ensemble de la communauté internationale. Le financement de la recherche et développement consacré à cette tâche a été porté, pour l'exercice 1997, à 14,7 millions de dollars.
